

FONDS DE PLACEMENT

La Suisse devient une place multigestion

Les banquiers en sont persuadés: suite à l'affaiblissement du secret bancaire, il faut privilégier la gestion des avoirs institutionnels. **PAR MARC GUÉNIAT**



MULTIFORME
La gestion d'actifs peut être traditionnelle (actions, obligations...) ou alternative (hedge funds, produits structurés...).

Encore peu développé en Suisse, l'asset management, ou gestion d'avoirs institutionnels, est appelé à croître fortement ces prochaines années et pourrait devenir le principal moteur de création de valeur de l'industrie bancaire. Qu'elle soit traditionnelle (actions, obligations, exchange-traded funds, etc.) ou alternative (hedge funds, matières premières, produits

structurés, etc.), la gestion d'actifs pour le compte d'institutions comme les caisses de pension et les assurances ne représente que 10% du revenu brut des banques. Mais l'Association suisse des banquiers (ASB) y voit le vecteur de l'indispensable diversification de l'activité bancaire.

La raison pour laquelle l'asset management a été délaissé en Suisse est la même qui justifie aujourd'hui sa nécessité: l'histoire.

«Du fait du secret bancaire, notre place financière a privilégié la gestion de fortunes privées, qui a toujours joui d'une forte réputation, explique Thomas de Saint-Seine, CEO de Reyl Asset Management. Les grandes places de gestion d'actifs sont celles qui se sont orientées depuis longtemps vers une activité plus institutionnelle, comme Londres, New York ou Tokyo.»

DES COMPÉTENCES PROCHES

La Suisse s'est ainsi contentée de distribuer des produits émis et souvent créés ailleurs, ajoute Markus Fuchs, de l'Association suisse des fonds (SFA). Ce choix stratégique s'explique d'autant mieux que le private banking offre une profitabilité plus élevée que l'asset management, complète Thomas de Saint-Seine. Aujourd'hui, la donne a changé. Avec un secret bancaire raboté, la banque helvétique ne bénéficie plus de son immense avantage compétitif et doit donc trouver de nouvelles sources de revenus.

C'est la thèse que défend l'ASB dans une étude réalisée avec The Boston Consulting Group: un asset management performant attire des actifs étrangers, dont le private banking profite à son tour. Son importance réside surtout dans les synergies qu'il permet de réaliser, les compétences requises en matière de placement étant les mêmes dans les deux secteurs. «Cette complémentarité, qui doit être améliorée, est soulignée à l'unisson au sein de la profession», indique Claude-Alain Margelisch, directeur de l'ASB.

Depuis la crise financière, les avoirs sous gestion du secteur de l'asset management ont accusé un net repli dans l'ensemble des places financières. La Suisse n'a pas échappé à cette soudaine «aversion au risque»: à fin 2010, ces avoirs, établis à 1406 milliards de francs, n'avaient toujours pas retrouvé leur niveau de 2007. Cette situation est «conforme» à ce qui s'observe au niveau mondial, «les incertitudes prévalant sur les marchés» ayant conduit les clients institutionnels et privés à opter pour des placements «moins volatils», poursuit l'étude.

L'année 2011 n'a pas été bonne, notamment dans un domaine clé de l'asset management, celui des hedge funds. Selon le bureau d'études EurekaHedge, les fonds alternatifs ont fait perdre en moyenne 4,1% aux investisseurs, soit la deuxième plus mauvaise année après 2008. Pour 2012, «la situation reste très délicate. Le manque de visibilité n'est pas très propice pour capter les flux des investisseurs», relève Thomas de Saint-Seine.

L'industrie devrait toutefois se reprendre. Entre 2012 et 2015, l'ASB prédit que les avoirs sous gestion en Suisse progresseront à 1660 milliards de francs, dopés par une croissance annuelle de 10% parmi les hedge funds. En conséquence, les revenus tirés de cette activité augmenteront d'environ 3% par année, soit un montant de 6,9 milliards de francs à fin 2015.

Pour favoriser cette croissance escomptée, la place financière suisse dispose d'atouts indéniables. Les conditions-cadres en termes de fiscalité ou de savoir-faire demeurent très attractives, font valoir les professionnels. «Reste encore à le faire savoir!», martèle Markus Fuchs. Il faut clamer haut et fort que l'asset management est le bienvenu en Suisse. Pour cela, nous devons créer une task force réunissant les banques et gestionnaires de fonds. Il faut rédiger des études stratégiques, s'impliquer dans les médias, insister sur nos compétences et promouvoir un label de qualité national.» Plutôt que chacun fasse sa publicité dans son coin.

AMÉLIORER LES CONDITIONS-CADRES

Avec la révision – en cours – de la loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC), la Suisse adapte sa réglementation aux évolutions internationales. Elle prévoit en particulier de renforcer la protection des déposants et la qualité de l'industrie. «A l'instar de ce que l'on demande aux banques actives dans la gestion transfrontalière, un système d'accréditation de la formation garantit la qualité minimale requise», précise Claude-Alain Margelisch. En outre, la Suisse a pu préserver l'accès au marché européen pour les prestataires helvétiques en reprenant les principes de la directive AIFM de l'Union européenne (UE). Cette directive, qui régit les fonds alternatifs, doit entrer en vigueur à la mi-2013.

Censée être achevée l'été prochain, la nouvelle mouture de la LPCC va donc «dans le bon sens» pour Claude-Alain Margelisch. «Les conditions-cadres peuvent néanmoins être améliorées. La Suisse excelle dans la gestion, mais elle a pris un retard important et difficile à combler sur le Luxembourg s'agissant de l'enregistrement des fonds», déplore-t-il. Le Grand-Duché se classe de loin premier d'Europe en termes d'émission de fonds. Selon l'étude de l'ASB, cette position s'explique grâce à la

rapidité de mise en œuvre des dispositions légales en comparaison internationale ainsi qu'à l'étroite coopération entre représentants du secteur, pouvoir politique et autorité de surveillance. «C'est sur ce terrain que la Suisse doit évoluer», assure Claude-Alain Margelisch. Il milite également pour la suppression de l'impôt anticipé.

Pour Thomas de Saint-Seine, la place financière suisse ne saurait rattraper le retard pris sur le Luxembourg concernant les enregistrements, car un fonds domicilié dans la Confédération n'est pas commercialisable au public dans l'UE, qui cumule 90% de la distribution de fonds des promoteurs européens. Toutefois, selon Markus Fuchs, même si cette activité est importante, elle reste plutôt complémentaire pour la Suisse. «Beaucoup de fonds luxembourgeois se vendent en Suisse. De plus, l'enregistrement des fonds ne représente qu'une petite part du chiffre d'affaires dans l'asset management.» La majorité des revenus provient de la production des fonds et surtout de leur distribution. «C'est principalement dans la production que nous devons progresser, dans la mesure où l'affaiblissement du secret bancaire nous fait perdre du terrain sur le plan de la distribution», estime-t-il.

UN CHEMIN ENCORE LONG

Produire des instruments financiers complexes requiert un grand savoir-faire. Pour générer de la croissance, la place financière suisse doit donc miser sur l'innovation. C'est-à-dire sur la formation. «La culture de l'investissement n'est pas suffisamment ancrée dans les mentalités. A cette aune-là, nous sommes bien loin du Royaume-Uni et des Etats-Unis», souligne Markus Fuchs. La faute revient encore, selon lui, à cet oreiller de paresse qu'a été pendant des décennies le secret bancaire.

Selon nos interlocuteurs, le **Swiss Finance Institute (SFI)** est appelé à jouer ici un rôle crucial. «Il faut créer des pôles de recherche, par exemple entre les écoles polytechniques et le SFI», plaide Thomas de Saint-Seine. A cet égard, le master en commerce international de l'Université de Genève, créé en partenariat avec l'Association faitière des sociétés de négoce de matières premières, le G TSA, est cité en exemple. «Un tel environnement serait propice à l'implantation, à Genève ou à Zurich, des grands acteurs de l'asset management»,

assure-t-il. Cela ferait de la Suisse un «hub», tel que Claude-Alain Margelisch l'appelle de ses vœux.

Le chemin est encore long. A ce jour, la Suisse ne pèse que 1% du volume mondial des hedge funds. Thomas de Saint-Seine rappelle ici que la place financière se targue souvent de la venue, consécutive aux hausses d'impôts au Royaume-Uni, de géants de l'industrie comme Brevan Howard et BlueCrest: «Mais au final, ces délocalisations partielles ont été rares. On cite toujours les mêmes exemples.» Le pays se taille en revanche une part du lion de 30% s'agissant des fonds de fonds.

Tant Thomas de Saint-Seine que Claude-Alain Margelisch estiment que

l'asset management devrait se spécialiser sur des niches comme les infrastructures ou les fonds immobiliers. L'industrie, en particulier la gestion dite active, aurait aussi tout intérêt à s'appuyer sur les domaines d'excellence helvétique, comme les cleantechs ou les matières premières, afin de profiter d'un niveau d'expertise que les places concurrentes ne possèdent pas.

Qu'en est-il enfin des risques de réputation liés à cette industrie, dont le rôle lors de la crise financière a souvent été décrié? Markus Fuchs les estime limités, car la gestion alternative mobilise une faible quantité de capitaux en comparaison des autres services financiers. De plus, les investisseurs sont généralement qualifiés;

ils connaissent les risques inhérents à leurs placements. Claude-Alain Margelisch partage cet avis: «La gestion alternative est injustement diabolisée. Durant la crise, elle a contribué à stabiliser le système financier malgré les pertes qu'elle a aussi enregistrées. Au niveau prudentiel, le risque est sans commune mesure avec celui que représente l'activité bancaire, notamment liée au crédit, très vorace en fonds propres.» ■■■

1. «Le secteur bancaire en pleine mutation – Perspectives d'avenir pour les banques en Suisse.» Réalisée en septembre 2011, l'étude a été présentée en novembre à l'occasion du repas annuel de l'Association suisse des banquiers avec la presse.



**CLAUDE-ALAIN
MARGELISCH**
«La gestion alternative
est injustement
diabolisée», affirme
le directeur de l'ASB.



**THOMAS
DE SAINT-SEINE**
Pour le CEO de Reyl
Asset Management,
«la situation reste très
délicate» pour 2012.